

## **Consultation publique sur le secteur Saint-Ferdinand Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentantes de l'arrondissement du Sud-Ouest**

Date : 31 mai 2021

Heure : 14 h

Lieu : rencontre virtuelle

Étaient présents :

Arrondissement du Sud-Ouest, Division de l'urbanisme, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine :

Marie-Hélène Binet-Vandal, conseillère en aménagement

Julie Nadon, chef de division

Juliette Ronceau, stagiaire en urbanisme

Office de consultation publique de Montréal :

Dominique Ollivier, présidente de l'OCPM et présidente de commission

Francine Simard, commissaire

Jean-François Thuot, commissaire

Émilie-Jade Bigelow, analyste

Pierre Goyer, secrétaire-analyste

Anne-Sophie Lacroix, stagiaire

### **1. Ouverture et tour de table**

La présidente de commission ouvre la séance, présente la commission et invite les représentants de l'arrondissement et à se présenter.

### **2. Cadre de la consultation publique**

La présidente de commission présente le mandat reçu par l'OCPM. Celui-ci porte sur le secteur Saint-Ferdinand délimité par la rue Saint-Ambroise, la rue Saint-Ferdinand et la voie ferrée du Canadien National. L'arrondissement du Sud-Ouest souhaite faire une consultation en amont sur le développement et l'avenir du secteur puisqu'il fait face à plusieurs enjeux (enclavement, proximité du chemin de fer, acceptabilité sociale, logements, pour ne nommer que ceux-ci). La démarche de consultation comprend des activités d'information et d'audition des opinions des citoyens à ce sujet.

### **3. Présentation du projet**

Les représentantes de l'arrondissement du Sud-Ouest présentent le territoire, ses enjeux et les principaux thèmes de la consultation. Les représentantes répondent à des questions de clarification des commissaires. Notamment sur les usages et les densités permises actuellement, les attentes face aux résultats de la consultation, des précisions quant à la notion d'exemplarité et des précisions quant aux projets en cours. À cet effet, les représentantes précisent qu'elles travaillent depuis plusieurs mois déjà avec des demandeurs pour la requalification du site, mais qu'elles souhaitent obtenir les grandes lignes de l'aménagement pour le secteur, de la part du public, d'abord.

#### **4. Cheminement de la consultation**

La présidente de commission présente la démarche de la consultation en indiquant les ajustements requis pour tenir compte du contexte sanitaire.

La présidente de commission présente le calendrier et les grandes étapes prévues pour la consultation : période d'information et période d'opinions.

- Période d'information : dans une première étape, les commissaires rencontreront sur invitation certains des propriétaires des grands terrains identifiés dans le document 3.1 de l'arrondissement. Ensuite, sera diffusée une séance d'information virtuelle, comprenant la présentation de l'arrondissement, le 9 juin. Les participants auront jusqu'au 21 juin pour faire parvenir leurs questions à la commission. Les réponses se retrouveront sur le site Internet. L'OCPM tiendra deux types d'événements au cours de l'été 2021 : (1) des tables rondes sur invitation avec divers groupes et organismes aux activités diverses et (2) des ateliers créatifs sur inscription qui se tiendront en ligne et en présentiel si le contexte le permet. L'OCPM diffusera ensuite une synthèse des contributions citoyennes durant une soirée de relance, le 1<sup>er</sup> septembre. Durant la deuxième partie de cette soirée, les participants pourront appeler directement par téléphone pour poser des questions supplémentaires.
- Période d'opinions : après la période d'information, les citoyens auront la chance de déposer des mémoires écrits, d'exprimer oralement ou par voie électronique (questions en ligne sur un ensemble de thèmes) leur opinion sur le projet devant la commission.
- Finalement, la commission procédera à l'analyse des informations et des opinions reçues, ainsi qu'à la rédaction du rapport.

#### **5. Rôle des porte-paroles et des personnes-ressources**

La présidente de l'OCPM informe les représentants de l'arrondissement de la possibilité de nommer des porte-paroles et des personnes-ressources pour répondre aux questions des citoyens et de la commission lors de la séance de questions et de réponses. L'arrondissement doit fournir de manière préalable les noms et les fonctions de ses représentants.

#### **6. Organisation logistique**

La présidente de l'OCPM rappelle aux représentants de l'arrondissement que le document d'information 3.1 qu'ils ont fourni est déjà sur le site Web de la consultation et que la vidéo pour la soirée d'information est à recevoir avant le 2 juin aux fins de montage. La présidente leur rappelle également qu'ils devront être disponibles pour l'enregistrement des questions reçues avant le 21 juin (aux environs du 28 juin) ainsi qu'à la soirée de synthèse du 1<sup>er</sup> septembre pour répondre aux questions de la tribune téléphonique. Ils pourront assister, à caméras fermées, sans possibilité d'interventions, aux auditions de mémoire et y auront un droit de rectification.

#### **7. Varia**

Aucun point en varia.